

#398

SOA

I N F O

MAGAZINE MUNICIPAL

MARS 2021

VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

VILLE - S O A . F R

PRÉVENTION

DES RISQUES :

LA VILLE VOUS INFORME.

6 ACTUS
La Police municipale
veille aussi la nuit

8 ACTUS
Ouverture d'un centre de
dépistage au Parc des sports

17 SPORT
Un club de Muay Thai
ouvre ses portes



ECO-BIO

biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

Société Coopérative de consommation
www.eco-bio-dlso.fr

TOUTE LA BIO DEPUIS 1991

Fruits & Légumes
frais de Saison
Alimentation générale
Produits d'Hygiène
et Cosmétiques

2 magasins

68, Chaussée Jules César
95310 St Ouen l'Aumône
01.30.37.54.74

140, Boulevard de Montmorency
95170 Deuil la Barre
01.34.28.17.27

PRÉVOYANCE | POUR SOULAGER VOS PROCHES

DU 01/03/20 AU 01/03/21
Pour toute souscription
d'un **CONTRAT OBSÈQUES**

un **ABONNEMENT**
magazine **OFFERT***
parmi plus de
120 titres



Offre valable pour la souscription d'un contrat obsèques entre le 01 mars 2020 et le 01 mars 2021.
*Offre non contractuelle. Voir conditions en magasin. Offre limitée à 2 coffrets par famille.



Permanence
DÉCÈS
24/24h

Pompes Funèbres PHOENIX
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
32 rue du Général Leclerc
Tél. 01 34 42 68 28
pf.phoenix95@gmail.com

ESTIMEZ-VENDEZ-ACHETEZ
AVEC VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER INDÉPENDANT

Jean-Yves DERRIEN
jyderrien@meilleursbiens.com

06 63 03 85 85



MeilleursBiens.com



RSAS : 510 664 071 • RCP : 127124683 MMA



Une autre idée de la garde à la maison

66 Comment échapper au casse-tête
des sorties de crèche et d'école ?

Arthur et Alice, parents de Romain et Chloé



Nos solutions relais-parents vous libèrent pour toute l'année !

Babychou Services Pontoise
Tél. 09 81 25 79 24
www.babychou.com

Chrysalis la marque - Crédits photos : Fotolia.com - Babychou Développement - RCS : 493 318 802

Édito



4-5. EN IMAGES

ACTUALITÉS

- 6. Nocturne avec la Police municipale
- 7. Vivre en bon voisinage : quelques règles à respecter
- 8. Covid-19 : ouverture d'un centre de dépistage PCR
- 9. Budget participatif écologique : votez pour les projets de la Ville

DANS MA VILLE

- 10. Ville verte : une nouvelle campagne de plantations
- 11. Les éco-gestes pour lutter contre le gaspillage

DÉCRYPTAGE

- 12-13. Prévention face aux risques majeurs : l'essentiel à savoir

DU CÔTÉ DE L'AGGLO

- 14. Direct'Agglo : l'agglo plus proche des usagers

ÉCONOMIE

- 15. Manaya : l'esthétique au service du bien-être



photo prise selon les règles sanitaires

GÉNÉRATIONS

- 16. La langue des signes en crèche

SPORT

- 17. Un club de Muay Thai s'installe dans la commune

PORTRAIT

- 18-19. William Andrault : 20 ans et bénévole à la Protection civile

CULTURE

- 20-21. Venez tenter votre chance aux auditions pour la Fête de la musique 2021

22. TRIBUNES ÉTAT-CIVIL



À l'occasion de la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), vous trouverez joint à votre numéro de SOA Info un livret à conserver vous rappelant les bons réflexes et les comportements à adopter face aux dangers pouvant concerner notre commune.

L'État et la Ville, dans le cadre de leurs compétences respectives, agissent pour réduire et maîtriser les risques liés à l'activité humaine et à notre environnement naturel. Cependant quelles que soient les précautions prises, l'Oise et nos espaces boisés qui font le

charme de notre ville, nos carrières qui font partie de son histoire, nos différents axes de circulation, les parcs d'activités qui occupent la moitié de notre territoire et enfin nos logements collectifs resteront toujours porteurs d'un possible risque.

« Face aux risques majeurs, soyons prêts. »

Il faut donc s'y préparer et notamment savoir précisément comment réagir. Notre ville dispose d'un plan communal de sauvegarde, que nous venons de mettre à jour,

définissant précisément les actions à mener et les moyens à allouer par la commune en complément des opérations de secours. De votre côté, ce guide liste les bons réflexes à connaître pour assurer votre protection.

Cette nouvelle diffusion du DICRIM marque aussi la volonté de l'équipe municipale de développer une véritable culture du risque dans notre ville. Dans le prolongement de la transparence de notre action et de notre confiance dans l'esprit de responsabilité de la majorité de nos concitoyens, il s'agit simplement de partager le plus largement possible la réalité des situations qu'une collectivité comme la nôtre peut connaître, et les comportements à adopter. D'autres initiatives suivront afin que, tous ensemble, nous soyons prêts.

L'équipe municipale a renouvelé lors du dernier Conseil Municipal l'engagement de notre commune auprès du milieu associatif Saint-Ouennais. Au-delà de la mise à disposition de multiples locaux de toute nature, ce sont plus de huit cent mille euros de subventions aux diverses associations de notre ville qui ont été votées. Associations d'entraide, d'anciens combattants, caritatives, éducatives, sportives, culturelles, de loisirs... autant de bonnes volontés qui font la richesse de notre ville et sont mobilisées ou affectées par la crise que nous traversons. A toutes et tous, notre ville exprime sa reconnaissance et son soutien.

Le Maire,
Laurent Linquette

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE SUR VILLE-SOA.FR



MARS 2021 // Directeur de la publication : Laurent Linquette // Directrice de la rédaction : Aline Duchemin // Rédaction, photos : N. Moutier, A. Duchemin, J. Cocher, iStock // Création graphique et exécution : Cithea.com // Impression : Groupe Morault // Distribution : Privilèges et Communication // Tirage : 11 350 exemplaires, dépôt légal à parution. Contact : Service communication - Hôtel de ville 2 Place Pierre Mendès-France. Tél. : 01 34 21 25 00 - mail : courrier@ville-soa.fr



EN IMAGES

Les temps forts du mois dernier



1 et **2** **Mercredi 27 janvier**, Sarah El Hairry, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, était en visite officielle à Saint-Ouen l'Aumône aux côtés du Maire, Laurent Linquette, pour un tour d'horizon des dispositifs péri et extrascolaires.

3 Chaque année, l'équipe de

L'imprévu développe des projets d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires de la ville. À cette occasion, le groupe réunionnais « Trans Kabar » s'est produit au sein du collège Marcel-Pagnol le **jeudi 28 janvier**. Un beau moment de découverte musicale.

4 à **5** **Dès le mardi 2**

février, le département du Val-d'Oise a été placé en vigilance crue et les équipes techniques de la Ville ont été mobilisées durant plusieurs jours.

6 En raison de l'évolution du contexte épidémique, le protocole sanitaire dans les cantines scolaires a été renforcé

à partir du **lundi 8 février**.

7 Le département a été touché par une vague de froid durant la **deuxième semaine de février**. Les agents du service propreté de la ville ont multiplié les opérations de salage et procédé à la sécurisation des accès aux crèches et écoles.

EN IMAGES

Les temps forts du mois dernier



8 et 9 Un nouveau centre de dépistage PCR de la Covid-19 a ouvert ses portes **mardi 9 février** dans la salle de restauration du Parc des sports (1 boulevard Ducher).

10 Suite au réaménagement d'une partie du quai du halage, deux tables de pique-nique très robustes ont été installées en

février. Le chantier s'achèvera par la plantation d'arbustes et l'installation de poubelles.

11 et 12 Il y avait de l'amour dans l'air... À l'occasion de la Saint-Valentin, **dimanche 14 février**, les déclarations d'amour se sont affichées en grand format aux quatre coins de la

ville sur nos panneaux lumineux.

13 et 14 Durant les **vacances scolaires**, les petits Saint-Ouennais fréquentant les accueils de loisirs ont pu s'adonner à de multiples activités. Un énorme dragon a été fabriqué à Liesse ; alors que les enfants fréquentant la Prairie

se sont déguisés pour fêter Mardi gras.

15 Dans le cadre du renouvellement du parc informatique, des nouveaux tableaux numériques et vidéoprojecteurs ont été installés dans les écoles saint-ouennaises **pendant les vacances de février**.

La Police municipale veille aussi la nuit



Pour mieux lutter contre les nuisances nocturnes, la Police municipale patrouille quotidiennement et effectue régulièrement des nocturnes (jusqu'à 2h du matin).



POSTE DE POLICE MUNICIPALE

12 AVENUE DU GÉNÉRAL
DE GAULLE – CENTRE
MUNICIPAL DE SERVICES

TÉL. : 01 82 31 10 30
(PLATEFORME
TÉLÉPHONIQUE OUVERTE
DE 7H À 23H DU LUNDI
AU DIMANCHE)



WWW.VILLE-SOA.FR

RUBRIQUE "CADRE DE VIE" >
"PRÉVENTION ET SÉCURITÉ"

La présence des policiers municipaux est toujours rassurante et fait partie de notre quotidien. Placés sous l'autorité du Maire et travaillant en partenariat étroit avec la Police nationale, ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité de notre ville. Consciente du caractère primordial de leurs missions, la municipalité a engagé depuis plusieurs années une politique visant à renforcer les moyens de notre Police municipale. La structure est désormais composée de 19 agents, soit un doublement des effectifs en cinq ans. Des policiers qui sont épaulés dans leurs missions par six agents de surveillance de la voie publique (ASVP) qui assurent pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code

de la route, des transports, de l'environnement ou encore des assurances ; et sept opérateurs de vidéoprotection qui effectuent la surveillance de la voie publique via les 60 caméras de surveillance déployées sur l'ensemble du territoire communal.

Nocturnes jusqu'à 2h du matin

Afin de la rendre plus opérationnelle lors de ses interventions, les horaires de la Police municipale ont été élargis. Trois équipes patrouillent quotidiennement dans les rues de la ville et des nocturnes sont assurées en simultanément. « La nuit on découvre des choses qu'on ne voit pas forcément la journée », explique le responsable de la police municipale de la ville avant d'ajouter : « nos domaines

d'intervention sont très variés : la tranquillité publique, le stationnement, la circulation, les nuisances sonores, le respect des horaires de fermeture des commerces surtout depuis le début de la crise sanitaire. »

Depuis quelques années, les policiers municipaux ont vu leur métier évoluer pour s'adapter à la délinquance et aux nombreux types d'intervention qu'ils doivent mener. Cette présence de nuit rentre ainsi dans cette logique. Les patrouilles effectuées par la Police municipale ont pour objectif de renforcer la présence des forces de l'ordre la nuit sur la commune et offrir ainsi une possibilité d'intervention rapide et efficace à tous les Saint-Ouennais qui la solliciteront.

AMÉNAGEMENTS



Aménagements rue Sainte-Agnès et parking Coséc Marcel-Pagnol

Les aménagements de voirie se poursuivent avec la requalification de la rue Sainte-Agnès. Près de treize places de stationnement matérialisées par des chicanes végétalisées seront créés ainsi qu'un plateau ralentisseur pour sécuriser la voie. Un contresens cyclable sera créé.

Le chantier débutera en avril après une première phase de travaux réalisés par le syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP).

Coût total estimé des travaux 288 530 € TTC



Après la création de la salle omnisports Madeleine-Pauliac, place à l'aménagement du parking du Coséc Marcel-Pagnol. La voie d'accès entre la rue Léo-Lagrange et la salle omnisports sera reprise, des fourreaux seront posés pour accueillir les futures bornes électriques et 96 places dont trois pour les personnes à mobilité réduite seront réalisées en pavés perméables et drainants. Le parking sera ombragé grâce à la plantation de platanes à feuilles d'érable et d'arbres à feuillage. Démarrage des travaux en mai 2021 pour trois mois.

Coût total estimé des travaux 460 505 € HT

PROPRETÉ



Ne nourrissez pas les pigeons

Comme le précise le règlement sanitaire départemental, **il est interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les pigeons** (et chats errants notamment). La même interdiction est applicable aux voies privées, cours et autres parties d'immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. En les nourrissant, vous êtes passible d'une contravention d'un montant maximum de 450 € selon la décision du tribunal.

CÉRÉMONIE



Commémoration du 19 mars

La cérémonie commémorant la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc aura lieu vendredi 19 mars. À 17h, dépôt de gerbe au cimetière, cérémonie en comité restreint en raison de la situation sanitaire.

DON DE SANG

Collecte jeudi 11 mars

Des créneaux sont encore disponibles pour la collecte organisée par l'Établissement Français du Sang **le jeudi 11 mars de 14h30 à 19h30** à l'hôtel de ville (2 place Pierre Mendès-France). Bien entendu, des mesures de distanciation et de protection seront mises en place. Pour cette collecte, il est impératif de prendre un rendez-vous sur la plateforme : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

RÈGLES DE VIE

Vivre en bon voisinage, c'est l'affaire de tous !



Pour bien s'entendre et mieux-vivre ensemble, il est parfois utile de rappeler qu'il existe des règles simples de bon voisinage.

Bruits et nuisances sonores

Par arrêté préfectoral du 28 avril 2009, les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif sont interdits sur la voie publique, la voie privée accessible au public ou les lieux publics et privés (exemples : bruits produits par l'usage de pétards et artifices, aboiements de chiens, travaux bruyants, usage d'appareils à diffusion sonore, publicités par cris ou par chants...). Les bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage. L'usage d'engins bruyants (tondeuses à gazon, perceuses, taille-haies...) est autorisé par arrêté municipal du 18 juin 2010 : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19 h les samedis (interdiction les dimanches et jours fériés).

Obligation d'entretien et d'élagage

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.
- L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Attention : Les plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.



En savoir plus : www.ville-saintouenlaumone.fr/rubrique-cadre-de-vie/regles-de-vie-en-collectivite

Covid-19



Un nouveau centre de dépistage PCR Covid-19 au Parc des sports

Un nouveau centre de dépistage Covid-19 au Parc des sports

La Ville de Saint-Ouen l'Aumône et le laboratoire BioFutur ont ouvert depuis le mardi 9 février un centre de dépistage de la Covid-19 d'une capacité de 200 tests journaliers. Situé dans la salle du restaurant du Parc des sports au 1 boulevard Ducher, **le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h et le samedi de 8h à 12h.**

Le dépistage PCR (prélèvement nasopharyngé) nécessite une prise de rendez-vous en ligne via la plateforme www.doctolib.fr.

Ce test est gratuit sur présentation d'une carte vitale. Les résultats sont transmis sous 48 heures. Le laboratoire Bioclinic de Liesse propose également des tests sur rendez-vous au 01 39 09 10 00.

Les tests antigéniques dans les pharmacies

Les tests antigéniques rapides dépistent la maladie Covid-19 en moins de 30 minutes, en pharmacie, sans ordonnance. La recherche d'un variant de la Covid est désormais obligatoire.

Quand se faire tester ?

Je présente des symptômes : les symptômes du coronavirus varient d'une personne à l'autre, mais les plus fréquents sont la fièvre, une toux sèche, de la fatigue, des courbatures, des maux de gorge, ou de tête. Il est recommandé de (télé)consulter son médecin avant de faire l'examen. À noter

que des symptômes respiratoires tels qu'une difficulté à respirer, un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine peuvent aussi apparaître. Dans ce cas, il faut appeler les urgences.

- Je suis identifié comme cas contact : je fais immédiatement le test dans le cas où je vis avec la personne malade et m'isole immédiatement jusqu'au résultat du test. Si je ne vis pas avec la personne malade, j'attends 10 jours après le dernier contact et je m'isole jusqu'au résultat. Lorsque des signes apparaissent pendant l'isolement, je fais un test RT-PCR immédiatement et je reste chez moi.

- Je suis professionnel de santé, aide à domicile ou je travaille au contact de patients fragiles.

- Je ne présente pas de symptômes et je souhaite me faire dépister : je peux faire le test sans prescription médicale et sans présenter de symptômes de la maladie.

Un médecin généraliste supplémentaire à la maison de santé du Grand-Centre

À partir du 1^{er} mars, la maison de santé pluridisciplinaire du Grand-Centre accueillera un nouveau médecin généraliste. Le Dr RAKOUANI Tourane rejoindra l'équipe déjà composée de deux médecins généralistes, d'une sage-femme obstétricienne et de deux infirmières libérales. Il devra constituer sa patientèle. Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous sur <https://msp-gc.fr> ou par téléphone au 01 34 21 88 11.

QUEL PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES ?

Afin de protéger les élèves et les personnels, un protocole sanitaire renforcé permettant l'accueil de tous les élèves dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte est en vigueur depuis le 1^{er} février.

Ce protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.

Restauration scolaire

Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.



PHARMACIES DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE PRATIQUANT LE TEST ANTIGÉNIQUE :

- PHARMACIE DE LA MAIRIE
TEST : DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H À 19H

- PHARMACIE DU VAL DE LIESSE
TEST : LE MARDI DE 10H À 18H

- PHARMACIE D'ÉPLUCHES (CENTRE COMMERCIAL)
TEST : DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H À 12H ET DE 15H À 17H

- PHARMACIE DU SAUT DU LOUP
TEST : DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H À 12H30
ET DE 14H30 À 19H30

Budget participatif écologique : votez pour deux projets saint-ouennais



Vous avez jusqu'au 8 mars pour voter en ligne pour soutenir deux projets de votre Ville visant à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie. Lumière sur les deux opérations de végétalisation.

Les cours d'écoles se végétalisent

Afin d'améliorer le cadre de travail des écoliers, la municipalité mène un projet de valorisation des cours d'école par leur végétalisation depuis 2019. L'objectif est de verdir ces espaces et ainsi de favoriser la dés-imperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur en été. Plantation d'arbres, de haies et création de jardinières en pleine terre en remplacement des mobiliers en bois ou en béton, végétalisation des pieds d'arbres, après retrait de structures en bois, engazonnement de certaines parcelles et réaménagement de talus, poursuite de la mise en place de jardins pédagogiques, les actions à mener sont nombreuses et nous avons besoin de votre soutien pour les poursuivre.

Le cimetière se met au vert

Pour poursuivre sa démarche "zéro-phyto", la Ville a décidé de végétaliser son cimetière et de développer une gestion écologique qui favorise la biodiversité et le fleurissement naturel. Après une première phase d'engazonnement des allées secondaires en 2019, le terrain commun (emplacements non concédés) et le carré des enfants ont été engazonnés. Des rosiers et des cerisiers, pruniers, poiriers, pommiers ont été plantés. Pour soutenir le plan de gestion favorable à la biodiversité d'un montant de 25 000 € annuel, nous vous invitons à voter en ligne pour ce projet.

COMMENT VOTER ?

Connectez-vous sur budgetparticipatif.iledefrance.fr, créez votre compte ou identifiez-vous avec France Connect puis choisissez Ville de Saint-Ouen l'Aumône dans la liste. Pour soutenir pleinement le projet saint-ouennais, n'hésitez-pas à mobiliser votre entourage ! Les projets qui auront obtenu le plus de voix seront déclarés lauréats, jusqu'à épuisement du budget alloué pour cette 2^e session par la Région Ile-de-France. Le financement des projets interviendra à partir du 1^{er} avril 2021.

EN BREF

Que faire de vos déchets végétaux ?



Vos déchets verts ne doivent pas être jetés avec vos ordures ménagères car il s'agit de déchets humides qui nuisent à la bonne marche de l'incinération. Vos déchets végétaux peuvent être déposés en déchèterie. Ils seront acheminés vers la plateforme industrielle de compostage de Saint-Ouen l'Aumône où ils seront transformés en terreau. Vous pouvez également les déposer dans des sacs papiers spéciaux ou des bioseaux chaque mardi, veille de la collecte. Par ailleurs, des méthodes

permettent de réduire vos déchets végétaux. La tonte en paillage autour des plantations, des haies maintient l'humidité du sol et diminue l'arrosage. Elle préserve aussi du froid et limite le désherbage. La transformation en compost des déchets organiques permet également de limiter l'achat d'engrais, et de profiter d'un amendement naturel, gratuit et de qualité pour votre jardin. Le compostage est une des solutions pour traiter conjointement vos déchets végétaux et alimentaires.

Le saviez-vous ?

La Ville de Saint-Ouen l'Aumône dispose d'un patrimoine arboré de plus de 12 000 arbres. Le fleurissement représente une superficie de 900 m² avec 28 massifs, 82 suspensions, 25 jardinières et 6 colonnes fleuries. Il y a 143 parcelles de

jardins familiaux situés à Maubuisson, Chennevières, Près de Saint-Ouen et Liesse. Depuis juin 2016, trois ruches municipales sont installées dans le quartier de Maubuisson. La Ville détient également « 2 fleurs » au concours des villes et villages fleuris.

116

Le chiffre du mois

C'est le nombre d'hectares d'espaces verts et boisés sur la commune dont 20 parcs communaux de plus de 3 000 m² aménagés et ouverts au public. Parmi ces espaces naturels et protégés, on trouve la Coulée verte de Saint-Ouen l'Aumône, cheminement pédestre continu des berges de l'Oise jusqu'à Liesse.



Feu vert pour les plantations



Plantation de photinias, parking du cimetière



Plantation d'un robinier, allée Paul Thueux

Végétalisation des cours d'écoles, des voies publiques, du cimetière, le service des Espaces verts a débuté les plantations hivernales aux quatre coins de la ville. Silence, ça pousse !

Renouveler des spécimens vieillissants, malades ou abimés par les tempêtes, valoriser certains sites, ou créer de nouveaux espaces, les raisons de recourir aux plantations sont nombreuses et variées. Chaque année, le service des Espaces verts organise un recensement de l'état sanitaire des arbres de la commune et vérifie qu'il n'y a pas d'arbres manquants ou dégradés. De novembre à mars, les végétaux sont en repos végétatif, c'est donc la période idéale pour procéder aux plantations. Depuis décembre dernier, une grosse opération de reconquête végétale a été engagée par la Ville. De nombreux arbres et arbustes ont ainsi été plantés en différents endroits de la commune.

Remplacement des arbres morts ou malades

Deux sorbiers des oiseaux ont été plantés dans la plaine de jeux des Bourseaux, un paulownia au square de Clamart, un robinier allée Paul Thueux ainsi que boulevard Ducher. Un bouleau en a remplacé un autre à l'école Prévert. Plusieurs prunus ont aussi été installés, dans le parc de la mairie mais aussi dans la rue Nathalie Sarraute. Enfin, un corylus, plus communément appelé noisetier, a rejoint l'esplanade Montesquieu tout comme un pyrus, ou autre poirier à la crèche du Saut du loup ou devant le cinéma Utopia. En ce qui concerne le Parc le Nôtre, la Ville suit un programme pluriannuel de renouvellement. Chaque année, une vingtaine d'arbres malades et dangereux sont remplacés.

Nouvelles plantations

Elles répondent à plusieurs objectifs. Tout d'abord créer de nouveaux alignements végétaux. Mais aussi amener du végétal vertical dans des lieux qui en sont dépourvus ou pour renforcer un effet visuel.

Dans le cimetière, plusieurs arbustes ont été plantés le long du mur de séparation avec la nouvelle résidence. D'ici quelques années, le mur sera ainsi masqué et une haie propice à la biodiversité sera formée. Le long du parking, près de la voie SNCF, la haie a été renforcée par plus de 200 photinias.

Pour masquer l'antenne téléphonique située près du Stade Roger Couderc, trois tilleuls ont été plantés.

Un liquidambar a rejoint le skate park. D'ici quelques années il assurera un coin d'ombre aux amateurs de glisse. Enfin, trois poiriers ont été plantés près de l'entrée du Parc des sports.



Plantation de tilleuls, stade Roger Couderc



Plantation d'un bouleau derrière le cinéma Utopia



Plantation d'un hêtre, Parc le Nôtre

Les éco-gestes au quotidien



Dans le cadre du plan d'action de la Ville dédié au développement durable, la municipalité mène une campagne de sensibilisation aux éco-gestes. Que ce soit sur la maîtrise des énergies et de l'eau, des déplacements, sur la consommation, Saint-Ouen l'Aumône se mobilise et vous propose chaque mois un « tuto écolo » à adopter dans son quotidien.

Cuisiner les fanes et épluchures

Nous jetons près de 64 kilos de matières organiques à la poubelle par personne et par an, dont 33 kilos de déchets de cuisine. On y retrouve les fanes et les épluchures des fruits et des légumes. On peut pourtant les manger en potage, comme ingrédient principal d'une recette ou pour parfumer au lieu de les jeter. Retrouvez ci-dessous quelques idées de recettes pour les cuisiner.

IDÉES RECETTES AVEC DES PRODUITS BIO

- Banane (peau) : cake à la peau de banane
- Agrumes (peau) (oranges, citrons...) : faire des orangettes ou laisser sécher les écorces pour parfumer les desserts et infusions.
- Carottes (fanés) : cuites dans une soupe (de préférence avec un autre légume), ajoutées dans les tartes, quiches et galettes. Les jeunes fanes crues peuvent être mises dans les salades.
- Concombre (épluchures) : pour aromatiser de l'eau.
- Courgettes (épluchures) : pas besoin de peler, tout se mange. Mais on peut aussi détailler les épluchures en fines lanières, les blanchir et les utiliser dans une omelette ou un flan.
- Épinards (branches) : en potage.
- Fraises abimées : les mixer en coulis ou dans un smoothie.
- Pommes ou poires (pelures) : on utilise la peau pour faire des tisanes ou des chips (séchées au four et parsemées de sucre impalpable – miam !)
- Radis (feuilles) : jeunes feuilles en salade, en pesto, pour agrémenter un fromage frais ou se cuisinent comme des épinards.
- Salade : feuilles abimées en soupe (voire même une soupe à la salade).
- Tomates abimées : en soupe, quiche, coulis...



La parole à... Emmanuèle Prod'homme

Conseillère municipale déléguée
au Développement durable

« En associant les éco-gestes du quotidien, les Saint-Ouennais pourraient de manière réaliste réduire leur propre empreinte carbone d'au moins 10 %, une baisse significative pour le climat. La diffusion de ces éco-gestes fait partie des actions conduisant à modifier les comportements. L'équipe municipale et moi-même considérons en effet qu'il est de la responsabilité de tous de s'engager dans ce sens. De notre côté, outre la rénovation thermique des bâtiments communaux, la Ville travaille à la réduction et à la valorisation des déchets au sein des services et des écoles. »

EN BREF

MaPrimeRénov' s'ouvre à tous les propriétaires et aux copropriétés

En 2021, MaPrimeRénov', aide de l'État pour les travaux de rénovation énergétique, s'ouvre à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, et aux copropriétés, devenant la principale aide de l'État à la rénovation énergétique. MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat

collectif. Les travaux doivent être effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime est forfaitaire et calculé en fonction des revenus du foyer et du type de travaux. Pour déposer votre dossier en ligne rendez-vous sur [MaPrimeRénov.gouv.fr](https://www.maprimerenov.gouv.fr).



Rénovation thermique : bénéficiaire d'une exonération de taxe foncière

Bonne nouvelle : vos travaux d'économies d'énergie peuvent vous faire bénéficier d'une exonération temporaire de votre taxe foncière. Cette exonération sur les propriétés bâties votée par le Conseil municipal est une aide à la rénovation énergétique à hauteur de 50%. Elle concerne les logements anciens qui ont fait l'objet par leur propriétaire, de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Il s'agit de logements, individuels ou collectifs, achevés avant le 1^{er} janvier 1989 (cf. article 1383-0 B du Code général des Impôts). Celle-ci s'applique si le montant total des dépenses d'équipement payées par le propriétaire est supérieur, par logement à 10 000 euros au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération ;

15 000 euros au cours des trois années qui précèdent la première année d'application de l'exonération. Par ailleurs, conformément à la nouvelle législation, la durée d'exonération est limitée à trois années (contre cinq auparavant), à compter de l'année qui suit celle du paiement des dépenses concernées. Afin de bénéficier de cette exonération, vous pouvez contacter le **Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Cergy-Pontoise au 01 30 75 77 97 ou sur sip.cergy-pontoise-est@dgfip.finances.gouv.fr**. Une déclaration comportant tous les éléments d'identification du bien, dont la date d'achèvement de votre logement vous sera demandée (à produire avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable).





Prévention des risques : s'informer pour se protéger

Comment se protéger face aux risques ? Que faire pour sensibiliser chacun et acquérir les bons réflexes ? Parce qu'être bien informé, c'est être moins exposé, découvrez tout ce qu'il faut savoir dans ce dossier et dans « L'essentiel » du DICRIM, un guide à détacher et à conserver.

Anticiper les crises, c'est d'abord connaître les risques qui nous entourent et le comportement à adopter face au danger. À Saint-Ouen l'Aumône, six risques majeurs sont identifiés : inondation, mouvements de terrain, tempête, industriel, transport de matières dangereuses, incendie. Ils sont répertoriés au sein du DICRIM, le document d'information communal sur les risques majeurs.

<p>• Risques naturels</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Risque inondation </div> <div style="text-align: center;"> Risque mouvement de terrain </div> <div style="text-align: center;"> Risque tempête </div> </div>	<p>• Risques technologiques</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Risque industriel </div> <div style="text-align: center;"> Risque transport de matières dangereuses </div> </div>	<div style="text-align: center;"> Risque incendie collectif </div>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Un Plan Communal de Sauvegarde pour se préparer

En cas d'événement majeur affectant la sécurité civile, la Ville déclenche son Plan Communal de Sauvegarde, outil opérationnel de préparation et de gestion de crise. Il intervient en complément des secours pour la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de protection des personnes, et la mise en œuvre des moyens et des mesures de soutien à la population.

◆ Le Maire

est le Directeur des Opérations de Secours (DOS), en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter,

informer, héberger, ravitailler.

◆ Le Préfet

coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) et devenir le directeur des opérations de secours (DOS).

◆ À la maison, au bureau, dans l'entreprise

Écoutez la radio.
 Appliquez les consignes.
 Ne téléphonez pas.
 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel est formé et s'occupe d'eux.

◆ Le Préfet

coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les

moyens de la commune, il peut déclencher le Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) et devenir le directeur des opérations de secours (DOS).

◆ À l'école

L'établissement déclenche son Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.

◆ Les citoyens

réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

◆ Les services de secours

interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

En chiffres



50 %

c'est ce que représente l'occupation des parcs d'activités sur notre territoire. Les parcs d'activités comptent 1 200 entreprises et près de 9 500 emplois



50

sites industriels soumis à enregistrement ou autorisation au titre des ICPE



42

c'est le nombre d'inspections réalisées au sein des installations classées en 2020

La parole à... Alexis Rafa

Chef de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE)

« Saint-Ouen l'Aumône dispose d'un tissu économique dense dont 50 sites industriels soumis à autorisation ou enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces ICPE font l'objet d'un programme d'inspection systématique et d'enquêtes administratives en cas de plaintes ou d'accidents. En 2020, 42 inspections ont été réalisées à Saint-Ouen l'Aumône. Par comparaison, le Val-d'Oise compte environ 330 sites de ce type qui ont fait l'objet de 200 inspections sur la même période. La commune représente plus de 20% de notre activité de contrôle (contre 15% en 2019). Ces inspections sont menées par les inspecteurs de l'environnement de l'unité départementale de la DRIEE, corps d'inspection formé d'ingénieurs et de techniciens spécialisés en risques industriels. »



3 questions à... Laurent Linquette

maire de Saint-Ouen l'Aumône

• Quel est l'intérêt de communiquer sur les risques en amont ?

Le risque zéro n'existe pas. Quelles que soient les mesures de prévention prises, notre ville peut se trouver un jour confrontée au danger. Chacun de nous, élus ou habitants, devra alors réagir efficacement. Afin d'être collectivement prêt, nous souhaitons développer la « culture du risque » dans notre ville. L'information en toute transparence en est le fondement. Nous devons connaître les phénomènes naturels ou technologiques et reconnaître notre vulnérabilité. Il nous faut aussi acquérir des règles de conduite et des réflexes. Développer la culture du risque, c'est améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection.

• Je suis Saint-Ouennais et je souhaite m'informer sur les risques dans ma commune, comment puis-je faire ?

La Ville met à disposition en mairie et sur son site Internet le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs appelé DICRIM. Accessible depuis le moteur de recherche du site, ce document est consultable en ligne et téléchargeable. Vous pouvez également connaître les risques près de chez vous en consultant le site georisques.gouv.fr qui présente une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. Chacun au sein de son environnement peut s'éveiller à la culture du risque majeur et participer à sa mise en œuvre collective chez soi, sur son lieu de travail, dans ses activités de loisirs.

• Pourquoi faut-il élaborer un Plan Communal de Sauvegarde en complément du DICRIM ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel interne à la commune qui retranscrit les procédures et la gestion des moyens humains disponibles. Il permet à la ville en situation de crise ou d'urgence de s'appuyer sur une organisation formalisée et connue par les différents acteurs. La démarche du PCS permet de détailler les différents cas de figure, de se poser les bonnes questions à l'aide d'un cadre méthodologique proposé par les services de l'État. Le PCS est destiné aux services de la ville et aux élus, à l'État et aux secours. Le DICRIM vient logiquement compléter ce dispositif, en portant à la connaissance des habitants les risques répertoriés sur la commune et les comportements à adopter.



Site de la Ville : www.ville-soa.fr

Pour l'ensemble des risques : www.georisques.gouv.fr

Site sur l'état quotidien de vigilance de crue : www.vigicrues.gouv.fr

Site de Météo France : www.meteo.fr

Site de la Préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr

La plateforme Direct'Agglo répond à toutes vos questions



Article extrait du webzine 13 COMME UNE

Lancé il y a désormais deux ans, le centre de relation-usager de Cergy-Pontoise continue d'assurer sa mission d'information et d'offrir un service de proximité aux Cergy-pontains. Une question ou une requête sur les services de l'agglomération ? Les agents de Direct'Agglo vous répondent !

01 34 41 90 00. Le numéro d'appel unique de Direct'Agglo reste joignable toute la semaine, avec des horaires inchangés pendant le confinement : de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 16h le vendredi. L'équipe est chargée de répondre aux interrogations et d'enregistrer les signalements des Cergy-pontains, que ce soit par téléphone ou via le formulaire disponible sur le site de l'agglomération.

Demander une info ou signaler un désordre

Le champ d'actions de Direct'Agglo porte sur l'ensemble des compétences de l'agglomération et traite à la fois les demandes d'informations (consignes de tri, réseau Vélo 2, fermeture imprévue d'une piscine...) et le signalement de désordres sur la voie publique (plaque d'égout déplacée, feu tricolore en panne, bac individuel de déchets non collecté). En outre, Direct'Agglo réoriente également les appels des Cergy-pontains vers les entreprises délégataires – lorsque les appels concernent des services délégués comme le chauffage urbain, l'eau potable ou encore l'éclairage public – et vers les services communaux concernés s'il s'agit d'une demande relevant de leur compétence. Les signalements font l'objet d'un enregistrement et d'un suivi de traitement afin de permettre un retour à l'utilisateur. **Qu'ils soient effectués par téléphone, via le formulaire en ligne ou via les réseaux sociaux de l'agglomération, les signalements sont transférés et traités par l'équipe de Direct'agglo.**

Direct'Agglo est également doté d'un outil de géolocalisation des signalements en cours pour une vision en temps réel des opérations menées sur la voie publique à la demande des usagers.



Tel : 01 34 41 90 00 – plateforme téléphonique ouverte
du lundi au jeudi (9h-17h) et le vendredi (9h-16h).
www.cergy-pontoise.fr

8 entreprises obtiennent le label Éco-défis !

Bravo aux 8 nouvelles entreprises artisanales qui viennent d'obtenir le label Éco-défis ! Menée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-d'Oise (CMA95) et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, cette opération a pour objectif d'accompagner les entreprises artisanales du territoire dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales. Pour obtenir ce label, les artisans ont d'abord bénéficié d'un diagnostic gratuit de la part d'un conseiller économique de

la CMA95 qui a donné suite à un plan d'action en faveur du développement durable.

Les dirigeants ont choisi de relever au moins 3 « défis » parmi les thématiques suivantes : prévention et gestion des déchets, eau, énergie, équipement et transport.

La liste des entreprises lauréates : ERSIAL (Saint-Ouen l'Aumône), KIONECT (Cergy), ÉCO CONFORT HABITAT (Cergy), SECAL (Cergy), SIELEC (Osny), BOUTISSE (Osny), CHRISTOPHE MAUDUIT (Vauréal) et GAUTIER (Pontoise).



Contribuez au Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Cergy-Pontoise - Vexin français a pour objectif d'engager les territoires cergy-pontain et du Vexin dans une transition agricole et alimentaire. Il vise à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs pour développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques locaux. Ce PAT s'appuie sur un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, réalisé à l'automne 2020, qui a permis de faire un état des lieux de la demande, de la production existante, des réseaux de transformation et de distribution.

Ce premier travail, enrichi avec les acteurs locaux et les initiatives déjà mises en œuvre, a été partagé avec le grand public le 25 janvier dernier à l'occasion d'un Forum en ligne. Dans les prochains mois, des ateliers thématiques seront proposés pour co-construire le plan d'actions opérationnel qui sera ensuite dévoilé à l'été 2021.

Plus d'infos : www.cergy-pontoise.fr



“Manaya” source de bien-être

Invitation à une découverte sensorielle, le centre de beauté et SPA “Manaya” prend soin de votre corps et de votre esprit depuis 2013. Et si vous partiez (quand même) en voyage ?



photo prise en respectant la distanciation sanitaire

Algue des Lagons, effluves de Monoï, gommage au sable de Bora Bora, notes douces et sucrées de poires, vanille et hespéridés, le Pacifique vous tend les bras à deux pas de chez vous. Si vous avez envie de voyager seul ou de partager la cabine en duo, “Manaya” vous emmène au paradis le temps d’une pause bien-être. Le centre de beauté, haut de gamme, propose des soins esthétiques et des cures personnalisées. « *Manaya est un mot d’origine polynésienne qui désigne ce qui est beau. Le symbole du “Manaïa” est utilisé comme talisman, c’est un gardien contre le mal et il illustre parfaitement notre concept* », précise Christophe Sicot, président de l’enseigne.

Une équipe d’excellence

Franchiser la porte de “Manaya”, c’est entamer un voyage dans un univers aux parfums subtils et délicats, une bulle de bien-être. **Dès votre arrivée dans ce centre à la décoration zen et épurée, vous êtes accueilli par une douce ambiance musicale et une équipe composée de gens talentueux, certifiés et formés aux dernières pratiques esthétiques.** « *Tous nos soins sont formulés avec des actifs hautement concentrés pour traiter les problématiques en profondeur et apporter des résultats visibles immédiatement et durablement* », souligne Christophe Sicot. Disposant d’un matériel de haute technologie, le centre propose des rituels de soins conjuguant technicité, sensorialité et bien-être (massages, pressothérapie, maquillage semi-permanent, épilation définitives, sauna infra-rouge...). Grâce à “Manaya”, au sortir de l’hiver vous pourrez vous offrir une parenthèse enchantée et vous sentir plus en beauté.



Manaya
29 rue du Général Leclerc
Rendez-vous du lundi au samedi
Tél. : 01 34 64 25 27
www.manaya.fr



Les deux-roues ne peuvent plus circuler entre deux files de voitures

L’expérimentation de la circulation inter-files (CIF) des motos et des scooters sur certaines routes de 11 départements français s’est achevée le 31 janvier 2021.

Ce mode de circulation est désormais interdit aux deux-roues et trois-roues motorisés partout en France.

Les contrevenants s’exposent à une amende à 135 euros et un retrait de points... ou de permis.

Étudiants : des repas à 1€ dans les restos du Crous

Bonne nouvelle pour les étudiants, durement frappés par la crise sanitaire : depuis le 25 janvier ils peuvent bénéficier de repas à 1 € dans les restaurants et cafétérias du Crous.

Boursiers ou non boursiers, nationaux ou internationaux, tous sont concernés.

En raison du couvre-feu, chaque étudiant peut désormais acheter en une seule fois ses repas pour le midi et pour le soir, au tarif d’1 € l’unité.

Des repas proposés uniquement sous forme de vente à emporter mais consommables à nouveau sur place sur le site universitaire de Cergy-Pontoise.



ENTREPRISE



Photos archives 2016

Bel accord pour les pianos de La Cornue

Spécialisée dans la production française et artisanale de luxueux pianos de cuisson, l’entreprise La Cornue a réalisé ses meilleurs résultats durant la crise sanitaire grâce à son savoir-faire reconnu et à la mise en œuvre de sa stratégie numérique. L’explosion du nombre de commandes a permis de générer, fin janvier, 1,3 million d’euros de chiffre d’affaires en seulement une semaine. « *Un record historique* » pour la société implantée à Saint-Ouen l’Aumône depuis la fin des années 90.



RÉCOMPENSE

Une bourse départementale pour une jeune entrepreneure

Dans le cadre du plan de relance en faveur des jeunes valdoisiers, le Département a accordé 10 bourses à impact social et environnemental à des jeunes entrepreneurs valdoisiers de moins de 30 ans. À Saint-Ouen-l’Aumône, Deolinda Santos Nunes Lobo s’est vu attribuer une bourse de 6 000 euros pour son projet “Linnovante” dont l’objectif est de créer un atelier de fabrication de maroquinerie en lin. Linnovante s’inscrit dans une démarche d’économie solidaire et responsable avec une utilisation de matières premières végétales biologiques et d’un savoir-faire haut de gamme.

Le langage des signes s'invite à la crèche



Exprimer une émotion, une sensation, un besoin... Des actions pas si simples à faire quand on ne parle pas encore. Depuis la journée pédagogique qui a eu lieu le 11 décembre dernier, les professionnelles de la crèche du Saut du Loup expérimentent une méthode qui consiste à associer la parole à une communication gestuelle. Auxiliaire de puériculture au sein de la structure, Séverine Rambaud explique : « L'idée n'est pas d'enseigner la langue des signes aux tout-petits mais plutôt de leur apprendre à signer quelques mots-clés qui reviennent régulièrement dans leur quotidien. »

Gestes associés à la parole

En effet, quand l'enfant n'a pas encore appris à parler, il a parfois des besoins qu'il ne peut pas exprimer clairement. Une situation qui peut parfois engendrer de la frustration. « Contrairement à la parole, la langue des signes s'apprend très vite chez les tout-petits. Pour nous, c'est donc un outil particulièrement utile puisqu'il nous permet de répondre plus facilement à leurs besoins », précise cette professionnelle de la petite-enfance qui a elle-même suivi une formation sur les signes associés à la parole. Ainsi, à la crèche du Saut du Loup, tout au long de la journée, les gestes sont associés à la parole pour dire « encore », « tétine », « manger » ... Pour matérialiser cette démarche et permettre aux parents de s'approprier quelques signes, une exposition avec photos et légendes a même été installée à l'entrée de la crèche.

LOISIRS

Reprise du karaté au stade Roger Couderc

Depuis le 1^{er} février, les licenciés de l'ASSOA karaté ont repris les cours non pas sur les tatamis du Dojo (la pratique est encore interdite en salle) mais en extérieur sur le stade Roger Couderc, dans le respect strict du protocole sanitaire. Sous la houlette de Jeff Collet et son équipe, ils peuvent donc de nouveau enchaîner les exercices de remise en forme dans la joie et la bonne humeur. Une initiative à saluer.



Pré-inscriptions pour les classes de TPS du 8 au 20 mars

Un dispositif de l'Éducation nationale permet l'accueil en maternelle d'enfants dès l'âge de 2 ans (nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2019 pour la rentrée de septembre 2021). Les conditions d'accueil sont adaptées au très jeune âge de ces petits écoliers pour favoriser leur pleine adaptation lors de l'entrée en petite section de maternelle. À Saint-Ouen l'Aumône, les écoles Prévert et Rousseau proposent ce dispositif, accessible sans condition de

sectorisation avec un engagement de scolarisation de deux ans sur l'école dans le cadre du projet.



Pré-inscriptions du 8 au 20 mars auprès du service Enfance (dans la limite des places disponibles et après examen des dossiers en avril)

Liste des pièces à présenter (originaux impérativement) sur www.ville-soa.fr

Covid-19 : des mesures en faveur des étudiants franciliens

En plus des mesures prises à l'échelle nationale, la Région Île-de-France met en place plusieurs dispositifs complémentaires au profit des étudiants franciliens :

Si vous êtes en précarité face au logement

Depuis début février, les étudiants en précarité de logement peuvent bénéficier de nuitées mises à disposition dans des hôtels Accor. Au total, 22 000 nuitées seront financées par la Région et la Croix-Rouge dans 4 hôtels de la région. Renseignez-vous auprès de votre Crous.

Mesures financières

Vous n'avez plus de job étudiant à cause de la crise sanitaire, la Région peut se porter garante d'un prêt bancaire étudiant auprès des banques partenaires du dispositif « prêt étudiant »

Une plateforme d'écoute

Avec le soutien de la Région, la Fondation « FondaMental » met à la disposition des étudiants en détresse psychologique en raison de la crise sanitaire une plateforme gratuite et anonyme d'écoute et de conseils pour régler ses

problématiques soi-même ou se faire aider. La Région prend en charge 3 consultations en visioconférence si besoin.

Autres dispositifs :

- **Nightline** : présente à Lille, Lyon, Paris et Saclay, cette association assure une écoute des étudiants par d'autres étudiants, par tchat ou téléphone, du jeudi au lundi, de 21h à 2h30. Plus d'infos : www.nightline.fr
- **Apsyttude** : cette association donne des conseils sous forme d'articles, propose des consultations psychologiques offertes (sous certaines conditions). Plus d'infos : www.apsyttude.com/fr
- **FilSantéJeunes** : sur son site Internet, cette structure propose des conseils sur différents thèmes : mal-être, nutrition, santé... Un service d'écoute gratuit et anonyme est également disponible pour les jeunes de 12 à 25 ans. Plus d'infos : www.filsantejeunes.com

LA CLEF/PIJ

31 avenue du Général de Gaulle (Clos du roi)
Tél. 01 82 31 10 43 - Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

**16-25 ANS :
CLEF
EN MAIN**

Le Muay Thai une discipline de vie

Depuis le mois de septembre, une nouvelle association sportive s'est installée sur la ville. Découverte de la boxe thaïlandaise ou Muay Thai.



Loin de l'image d'un sport violent, véhiculé par des scènes de combats spectaculaires de films comme Ong Bak ou bien Kick Boxer, le Muay Thai est avant tout une activité complète et bénéfique pour le corps et l'esprit. Depuis septembre dernier, cette discipline est enseignée à Saint-Ouen l'Aumône par l'EMT 95.

« Le Muay Thai est un art martial ancestral. Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées (FFKMDA) », indique Abdel Barghouta, président de l'association et entraîneur. Depuis le début de la saison, une quarantaine de licenciés ont rejoint les rangs de ce club installé au gymnase "Le tonneau".

Multiple bienfaits

L'EMT 95 dispose d'une solide équipe d'encadrement de très haut niveau, composée de dix membres (1 champion du monde, 1 triple championne de France) capables de dispenser les meilleurs conseils et techniques. « C'est un véritable sport aux multiples bienfaits et qui véhicule des valeurs telles que le courage, l'honneur, la loyauté, l'humilité et le respect », précise le président. En effet, le Muay Thai permet d'acquérir des notions d'équilibre, de souplesse, d'endurance et de puissance. Il peut aussi être une solution efficace pour lutter contre le stress de la vie quotidienne et apporter un certain bien-être. Sa pratique est très encadrée en France et peut donc être pratiquée par tous. On y retrouve d'ailleurs autant d'hommes que de femmes. Si vous avez envie de découvrir ce sport, le club propose des séances d'initiation gratuites. "Chok" !



EMT 95

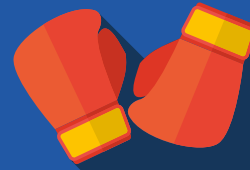
Gymnase du parc

2 rue des Frères Capucins

Président : Abdel Barghouta

Cours le mardi de 19h à 21h30

E-mail : clubemt60@gmail.com



Muay Thai en chiffres

180

Nombre de pays où
cette discipline est
pratiquée

16

Le début de la pratique
de cet art-martial
remonte au XVI^e siècle.

6

Âge où l'on peut
débuter le Muay Thai,
10 enfants font
partie du club

3

Nombre de rounds
en compétition

RASSEMBLEMENT



Football américain

Bien que la saison de football américain française soit à l'arrêt quasi total, Les Cougars de Saint-Ouen l'Aumône en partenariat avec la Fédération Française de Football Américain ont organisé dimanche 7 février un rassemblement de jeunes U14 au Stade Escutary. Un après-midi consacré aux contacts (plaquage et chutes) pour le programme de suivis jeunesse de la Ligue Francilienne de cette discipline. Crise sanitaire oblige, l'entraînement s'est déroulé sans public !

RÉCOMPENSES



La SNO en Or, Argent et Bronze

Crise sanitaire oblige, les championnats de France indoor d'aviron n'ont pu avoir lieu dans leur forme traditionnelle. Cette année, pour la première fois les athlètes ont ramé chacun de leur côté sur des ergomètres directement connectés au site fédéral. La Société nautique de l'Oise (Sno) a décroché tous ses titres dans les catégories masters (plus de 30 ans) poids légers (moins de 75 kg). 3 titres de Champions de France, 1 titre de vice-Champion de France et 2 médailles de bronze. Bravo à C. Majorek, R. Majorek, M. Smaghe et S. Coguic. Heureusement, les médailles, elles, n'étaient pas virtuelles.



« Actuellement, nous intervenons surtout pour prendre en charge des personnes présentant des symptômes liés au Covid-19. »

William Andrault :

un engagement à toute épreuve

Depuis plus de deux ans, William Andrault est bénévole à la Protection civile du Val-d'Oise. Coup de projecteur sur le parcours de ce Saint-Ouennais qui ne ménage pas ses efforts depuis le début de la crise sanitaire.

Agé de 20 ans, William Andrault fait partie des 32 000 bénévoles engagés dans l'une des 400 antennes locales de la protection civile. La « Protec », comme la surnomment affectueusement ses membres, appuie l'action des services de sécurité civile : surveillance d'évènements, renfort des missions du Samu, appui lors de catastrophes naturelles, aide aux plus démunis, distribution de nourriture, formation aux gestes de premiers secours...

William a endossé l'uniforme bleu et orange il y a deux ans, en janvier 2019. À l'époque, il vient d'obtenir avec succès son brevet de secourisme et cherche à parfaire ses compétences avec une expérience de terrain. « *Quand j'ai obtenu ce diplôme, je me suis alors dit qu'il fallait que je pratique régulièrement le secourisme. J'ai donc poussé naturellement la porte de la Protection civile qui se trouvait à côté de chez moi* », explique ce jeune Saint-Ouennais qui vit chez ses parents du côté du quartier d'Épluches.

Covid-19 et plongée

Depuis deux ans, cet étudiant en 3^e année de sciences politiques et relations internationales à l'université de Nanterre, vit donc au rythme de l'antenne de la Protection civile de Saint-Ouen l'Aumône où il effectue des gardes deux à trois fois par semaine. Ces dernières ont lieu sur une durée de 12h (8h-20h ou 20h-8h) et l'activité y est toujours très intense. « *Nous*

partons en équipage dans un véhicule muni du matériel adéquat pour assurer les soins de premiers secours* », précise le jeune bénévole avant de développer : « *En temps normal, nous sommes appelés pour des accidents domestiques, des malaises cardiaques, des détresses psychologiques... Toutefois, depuis le début de la crise sanitaire, nous intervenons surtout pour prendre en charge des personnes ayant appelé le 15 (numéro du SAMU) et présentant des symptômes liés au Covid-19.* »

En première ligne face à la crise sanitaire, William n'en n'oublie pas pour autant sa passion pour la plongée et l'univers marin. « *J'ai un bon niveau en plongée. Avec mes responsables, nous avons donc eu l'idée de monter une équipe nautique pour la Protection civile du Val-d'Oise.* » Un projet ambitieux et déjà bien avancé. « *Une formation nageurs/sauveteurs a été créée avec pour objectif d'avoir des équipes opérationnelles au sein même de la Protection civile du Val-d'Oise pour effectuer des interventions dans l'eau (inondations, postes de secours nautique...).* »

Particulièrement investi, William envisage à terme de travailler dans le domaine de la prévention des risques et la gestion des crises. Au vu de son degré d'implication et de son engagement au service des autres, il fera, à n'en pas douter, une recrue de premier ordre.

*Les équipages sont composés de trois bénévoles depuis le début de la crise sanitaire pour limiter les risques de transmission du Covid-19 et quatre bénévoles en temps normal.



Protection civile du Val-d'Oise
95 rue du Mail
Tél : 09 51 96 43 24
Mail : val-doise@protection-civile.org



EN
3 CHIFFRES

2000
NAISSANCE
LE 26 OCTOBRE
À CORMEILLES-
EN-PARISIS.

240
NOMBRE DE
BÉNÉVOLES
ŒUVRANT POUR LA
PROTECTION CIVILE
DU VAL-D'OISE.

5 000
NOMBRE DE
PRISES EN CHARGE
DE VICTIMES
RÉALISÉE PAR LA
PROTECTION CIVILE
DANS LE CADRE DU
SOUTIEN MÉDICAL
D'URGENCE DEPUIS
LE DÉBUT DE LA
CRISE SANITAIRE.
CECI CORRESPOND
À UN DÉPART EN
INTERVENTION
DANS LE
VAL-D'OISE TOUTES
LES DEUX HEURES.



valdoise-protection-civile.org

L'imprévu vous dévoile ses coulisses

Le centre culturel L'imprévu accueille chaque année de nombreux événements (animations destinées aux seniors, soirée jeunes talents...) et bien entendu une grande partie des spectacles programmés lors de la saison culturelle. Visite de ce lieu emblématique de la ville.

Situé en plein cœur du centre-ville, l'ancienne salle des fêtes est devenue le centre culturel L'imprévu en 2007. Le ravalement et la rénovation du bâtiment sont à l'étude pour un rafraîchissement d'ici 2024. L'imprévu est un établissement de diffusion et de création artistique pluridisciplinaire qui programme chaque année une trentaine de spectacles. Actuellement fermé, son équipe travaille toutefois dans l'ombre pour accueillir des compagnies en résidence, organiser des représentations dans les écoles, et maintenir tous les ateliers et projets artistiques dans les 2 collèges communaux.

◆ Embarquez à l'intérieur du centre culturel

Une fois ses portes transparentes passées, l'équipe de L'imprévu vous accueille dans son hall lumineux. Les soirs de spectacles, c'est ici que l'on peut acheter et réserver ses places auprès de la personne en charge de la billetterie, boire un verre au bar, se retrouver entre amis avant le spectacle... Ici se côtoient des familles, des retraités, des collégiens et lycéens ou encore des habitués.

Les deux gardiens s'assurent quant à eux, entre autres missions, du bon fonctionnement de tout l'équipement et veillent au respect des normes de sécurité. Premiers arrivés, derniers partis, ils profitent de ce temps fermé aux publics pour faire des travaux et des réparations dans ce bâtiment, dans lequel ils ont vu défilé de nombreux artistes.



La salle de spectacle

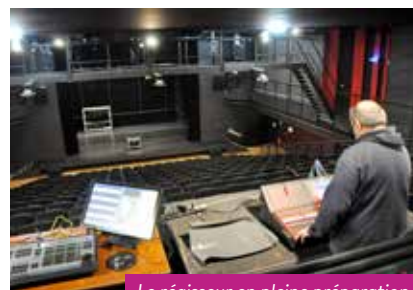
améliorer l'accueil des spectateurs, le parquet des coursives a récemment été rénové. De même, le gradin a été modifié

◆ La magie du spectacle

Du hall, nous passons ensuite 2 portes et pénétrons dans le noir de la salle, lieu impressionnant où naît la magie du spectacle. L'imprévu ne cesse d'évoluer que ce soit au niveau du bâtiment ou de sa programmation.

Dans le souci de toujours

proposant une nouvelle configuration qui permet de présenter des formes artistiques et scénographiques encore plus originales. Ainsi, il est possible dorénavant de proposer une fosse debout et des places assises. Testé la saison dernière lors du concert du groupe Shake Shake Go, cette configuration permet aux spectateurs d'avoir la possibilité de se lever et danser lors des concerts.



Le régisseur en pleine préparation

◆ Le maître des lieux

En régie, sur scène, sur le grill, et sur les passerelles, le maître des lieux c'est le régisseur général. Son métier : préparer et s'assurer de la bonne conduite des

spectacles avec les équipes artistiques. De l'étude de la fiche technique en amont des représentations, à la définition des besoins de matériels (projecteurs, consoles son, table de mixages...), en passant par le montage et le démontage des décors, il coordonne l'ensemble jusqu'à ce que les compagnies repartent en tournée.

Vous pouvez l'apercevoir pendant les spectacles sur les passerelles qui courent au-dessus du gradin ou en régie, d'où il contrôle les consoles son et lumières.

Passons maintenant derrière la scène. S'ouvre devant nous un petit labyrinthe qui court de part et d'autre. Suivent des espaces dédiés à l'accueil des artistes : la cuisine où tout le monde se réunit 1h avant chaque spectacle pour partager un temps d'échange autour du diner ; les loges avec un grand foyer et 3 petites loges pour que les artistes se préparent et se concentrent avant de monter sur scène.

Le centre culturel L'imprévu prend vie quand se rencontrent les équipes du lieu, les artistes et les spectateurs que l'on attend de retrouver impatientement...

FÊTE DE LA MUSIQUE

Participez à la Fête de la musique



Vous êtes chanteur, musicien amateur, artiste en herbe ou confirmé non professionnel saint-ouennais ? En solo ou en groupe ?

Venez nous montrer vos talents lors des auditions prévues dans nos locaux **les samedis 27 mars et 10 avril***. Vous pourrez ainsi avoir l'opportunité de participer à l'une des scènes ouvertes prévues à l'occasion de la Fête de la Musique qui aura lieu le lundi 21 juin prochain, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Bien entendu, tous les styles musicaux sont les bienvenus : pop, rock, classique, rap, reggae, musique traditionnelle ou encore musique du monde... Lors des auditions, vous serez entendus par un jury composé d'élus, de professionnels et de Saint-Ouennais. Les critères attendus pour participer à cet événement festif sont : la qualité musicale, l'originalité, la créativité ou encore la présence scénique ! Surtout, ne soyez pas timides, nous savons que beaucoup d'entre vous ont de remarquables talents qui ne demandent qu'à s'exprimer ! Les personnes retenues recevront une convocation par mail leur indiquant le lieu et l'heure d'audition qui se déroulera dans le respect des protocoles sanitaires. Alors, n'attendez plus, remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site de la ville pour participer à ce beau moment de convivialité, tous ensemble.

** L'événement reste susceptible d'être annulé ou reporté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, auquel cas les personnes inscrites en seraient avisées en temps utile.*



Renseignements :
 Centre culturel L'imprévu : 01 34 21 25 70 / 01 34 64 05 16
 Maison de quartier de Chennevières : 01 82 31 10 50
 Date de clôture des inscriptions : lundi 15 mars
 Inscriptions via le formulaire disponible sur www.ville-soa.fr

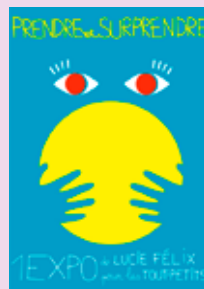


La parole à... Farida Ait Si Ali

Conseillère déléguée à l'Animation et à la Culture

« Nous l'avions promis : la Fête de la musique va faire son grand retour à Saint-Ouen l'Aumône ! Pour cette première édition, nous vous proposons une fête participative, sous forme de promenade musicale, autour de l'hôtel de ville. Nous comptons sur vous tous : talents saint-ouennais, membres associatifs, mais aussi agents municipaux. Si vous souhaitez vous exprimer et nous faire revivre des moments chaleureux, n'hésitez pas à prendre part à cet événement que l'on espère festif et convivial ! Bien entendu, que ce soit lors des auditions ou le jour de la fête de la musique, l'ensemble des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur seront respectées. »

C'est le "Printemps des tout-petits" à la médiathèque.



Du mardi 9 mars au samedi 3 avril, la médiathèque Stendhal s'animera à l'occasion de son rendez-vous annuel, destiné aux enfants âgés de 4 mois à 3 ans, le "Printemps des Tout-petits".

Pour cette nouvelle édition, la structure accueillera l'exposition "Prendre et Surprendre", conçue par Lucie Félix. Le principe est simple : ce sont les enfants qui font et transforment l'exposition à partir des puzzles à encastrement : associations et superpositions des formes aux couleurs vives transforment l'image comme par magie. L'utilisation est simple, instinctive et entièrement basée sur la manipulation. Auteure de plusieurs albums pour enfants ("Deux Yeux", "Après l'été" ou "Prendre et donner"), Lucie Félix a souhaité comme dans ses livres faire de son exposition un terrain de jeu dans lequel l'enfant expérimente formes, couleurs et contrastes pour créer la surprise à chaque tableau et faire apparaître ici une poule, là un nichoir ou une grenouille...

On découvre, on apprend, on s'émerveille en s'amusant à deviner et comprendre ce drôle de jeu de cache-cache. Au fil des tableaux, l'histoire se construit tout doucement. Une exposition parfaitement adaptée aux besoins des plus petits.

L'exposition est visible aux heures d'ouverture de la médiathèque (voir ci-dessous).



LA MÉDIATHÈQUE ADAPTE SES HORAIRES AU COUVRE-FEU

La médiathèque Stendhal est ouverte au public au mois de mars, avec des horaires adaptés au couvre-feu. Le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans.

Horaires d'ouverture :
 Mardi, jeudi et vendredi : de 14h30 à 17h30
 Mercredi et samedi : de 10h à 13h et de 14h à 17h30
 Médiathèque Stendhal, 3 place Pierre Mendès-France
 Tél : 01 82 31 10 40
 Site internet : www.bibliotheques.cergyypontoise.fr

“Un nouvel élan pour SOA” Groupe majoritaire

unnouvelelanpoursoa@gmail.com

Alors que l'opposition de droite avait soutenu en Conseil municipal le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le conseil communautaire de notre agglomération qui s'est réuni quelques jours plus tard a adopté, à l'unanimité moins une abstention, un avis défavorable. Toutes les villes et toutes les orientations politiques se sont donc retrouvées pour rejeter un schéma inefficace et injuste. C'est encore plus vrai pour notre ville qui assume pleinement ses responsabilités en matière de solidarité. Il est donc heureux que l'intérêt de notre commune l'ait emporté même si l'on cherchera longtemps une cohérence dans les prises de position de notre opposition...

Beaucoup de nos concitoyens connaissent régulièrement des coupures de réseau Internet. Cela concerne bien des villes et parfois pour des durées particulièrement longues comme la presse locale s'en est fait l'écho. Force est de constater qu'au-delà d'un entretien parfois insuffisant de la part des opérateurs de téléphonie, nombre de ces dégradations relèvent d'actes malveillants. C'est extrêmement problématique pour les usagers, notamment avec le développement du télétravail. Les services de la ville se mobilisent chaque fois que les Saint-Ouenais sont concernés. Les alertes et les demandes sont remontées constamment à tous les niveaux mais il s'agit in fine de la responsabilité et des compétences des fournisseurs d'accès. L'équipe municipale reste mobilisée sur ce sujet.

“Plus belle ma ville”

06 81 31 33 38 - vepelissier@wanadoo.fr

1990 : vote par notre ancien Maire, alors député, d'une loi imposant une obligation d'accueil des gens du voyage dans les villes de plus de 5000 habitants, d'où la création de l'aire de la rue d'Eragny.

2013 : inscription au PLU de St Ouen l'Aumône de la création d'une 2ème aire de gens du voyage.

Puis inscription au budget de la commune d'une dépense d'1000000 € pour la création d'une aire d'insertion pour les Roms et ce jusqu'en 2019.

En février est proposé à notre étude le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui comporte une prise en charge importante de cet accueil par la CACP. Nous avons effectivement lié cette charge à la tenue de la Foire Saint Martin au moyen âge car elle a entraîné il y a 850 ans la venue de forains. Notre territoire est ainsi devenu un passage historique inscrit dans la mémoire des gens du voyage. Ajoutons à cela les grands parkings de nos entreprises qui sont de belles opportunités d'installation. Ce contexte n'existe pas sur tout le Val d'Oise. C'est la raison pour laquelle la répartition égalitaire demandée par les élus majoritaires est utopique.

Rappelons que la loi de 1990 permet aux communes, en contrepartie de la création d'aires, d'interdire le stationnement des gens du voyage sur le territoire.

Alors, au lieu d'ironiser sur notre position forcée par ces malheureuses et couteuses décisions successives, répondons aux appels aux secours de nos habitants et entreprises en ôtant à ces gens toute revendication.

“Décidons SOA”

decidons.soa@gmail.com - <https://federationpopulairedessaint-ouennais.blogspot.com/>

Si la dernière édition de 2008 du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs était jusque-là un des seuls supports destinés à la population pour l'informer sur les mesures de prévention et spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du maire, nous constatons que le contenu entre les deux éditions n'apporte pas de différence.

Pouvons-nous croire qu'en 13 ans les risques n'ont pas évolués ? On ne sait pas où sont situées les 50 Installations Classées (ICPE) dont les 8 rejetant des polluants ; ni comment savoir s'il y a pollution ; suite à l'incendie de 2019 de l'usine Cogetrad, spécialisée dans la collecte et le traitement de déchets industriels dangereux, aucune analyse des sols des potagers ou des bacs à sable des riverains n'a été faite et 2 ans après nous attendons toujours les résultats d'autres analyses, pourtant demandés à plusieurs reprises.

N'était-ce pas l'occasion d'informer sur des risques nouveaux ? On ne dit pas comment se préparer en cas de crise sociale (grève de transport de denrées), économique (choc pétrolier) ou climatique qui peut entraîner des risques en chaîne tout comme certaines pollutions, intoxication, épidémie, pénurie d'eau, de nourriture...

A Saint-Ouen-l'Aumône, le maire est tenu d'informer la population tous les 2 ans sur les risques encourus. (Art. L125-2 du code de l'environnement). Qui peut dire qu'il a été prévenu depuis le temps qu'il habite ici ? Quid de la Réserve communale et d'exercice de sécurité civile grandeur nature ?

CONTACTS

Hôtel de ville

Ouvert uniquement sur rendez-vous.
Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'hôtel de ville -
2 place Pierre Mendès-France
01 34 21 25 00 -

www.ville-soa.fr

Ouverture : 13h30-17h30
le lundi, 8h30-12h /
13h30-17h30 du mardi au
vendredi, 8h30-12h le samedi.

Police municipale

De 7h à 23h du lundi
au dimanche.
01 82 31 10 30 12 avenue
du Général de Gaulle
(Centre municipal de services)

Marché

Place Pierre Mendès-France /
9h-12h30 (mercredi) et 9h-13h
(dimanche).

Cimetière, avenue de Verdun.

Ouverture (hiver) : 8h30-17h.
Parc Méorial : 9h-18h du lundi
au vendredi, 10h-17h le samedi
(entrée par le cimetière le
dimanche).

Déchetterie

25 avenue du Fief -
01 34 30 01 18
Accès gratuit pour les habitants
sur présentation d'un badge
(pièce d'identité et justificatif
de domicile de moins de 3 mois).
Ouverture (hiver) : 10h-12h/14h-
17h du lundi au vendredi, 10h-17h
le weekend.

Ouverte les jours fériés.
Calendrier de collecte,
carte des secteurs et dates
des "rdv déchets 2020" sur
www.cergyponoise.fr
> “Déchets”

ÉTAT CIVIL. NAISSANCES • ATETIK Zena (15/10/2020) • BOYER Aaron (08/01/2021) • RADI Adam (08/01/2021) • HAYAT Ilan (09/01/2021) • BERARI Filip (12/01/2021) • ISIKLI Selene (12/01/2021) • DIOP Cheikh-Mouhamad-Fadal (13/01/2021) • MENNECIER JONNEAUX Milan (13/01/2021) • CHAKOUN Louise (18/01/2021) • RAJENDRAM Shameera (18/01/2021) • NOVAC Nathan (19/01/2021) • COCOT Andréa (20/01/2021) • HELIE Camille (20/01/2021) • KANU MADALENA MPEMBELE Élise (24/01/2021) • KONE Adams (25/01/2021) • BRAHMI Yanis (26/01/2021) • WAGUÉ Mahdi (26/01/2021) • BEN FRAJ Lina (30/01/2021) • MPOYI NZAKAJA MBELO Jayden (04/02/2021) • MAVALY Kadhira-Dassane (06/02/2021) • COLLET Inaya (06/02/2021) • FOFANA Adama (09/02/2021)

MARIAGES • 22/01/2021 RANDRIAMIHAJA Lova et RANDRIAMAMPIANINA Mioramalala Sadera • 23/01/2021 POUJAL Fabrice, Jean-Claude et TCHAKODJIE DATCHOUA Léa, Rosine • 06/02/2021 ÇATAKLI Ömer, Faruk et DURLU Berivan • 11/02/2021 AUGUIN Corentin, Pierre, Michel, Lyonel et PHOTHISÈNE Silinethra, Anne • 13/02/2021 MEMMOU Abdessamad et EL OUEDEGHYRY Khadija, COPLU Burak et PEDRO Laetitia, Tiphanie, Ludivine, INCE Osmanhilmilmi et KAYGISIZ Seyma

DÉCÈS • MARTIN Simone, Jeanne le 30/12/2020 (79 ans) • SAGNARDON André le 05/01/2021 (82 ans) • JASCHINSKI Eliane, Odette le 11/01/2021 (86 ans) • PECQUERET épouse CHAMPREDONDE Yolaine, Olga le 16/01/2021 (72 ans) • PECORILLA Antoine, Roger le 22/01/2021 (83 ans) • GERBAUD veuve JOUANNY Marcelle, Georgette, Jeanne le 23/01/2021 (88 ans) • QUASMI veuve QASMI Aicha 25/01/2021 (78 ans) • LASRY épouse DJEMOUÏ Zoubida 28/01/2021 (81 ans) • DAOUT Michel, Albert le 31/01/2021 (72 ans) • TERNISIEN Isabelle, Jacqueline le 31/01/2021 (54 ans) • NÉCHI veuve SOUISSI Beya le 03/02/2021 (77 ans) • MICHELET Stéphane, Fernand, Lucien, Pascal le 07/02/2021 (51 ans) • PAYCHENG Odile, Anne-Marie le 07/02/2021 (79 ans) • LE GLOUANNEC Nicole, Joelle, Helene le 10/02/2021 (59 ans)

Permanences politiques

• **Véronique Pélissier**, conseillère départementale
(canton de Saint-Ouen l'Aumône).

Permanence sur rdv : 01 34 25 37 00. veronique.pelissier@valdoise.fr

• **Guillaume Vuilletet**, député de la 2^e circonscription du Val-d'Oise :
permanence à Méry-sur-Oise, 89 avenue Marcel Perrin. Sur rdv : 01 34 67 74 58.
gvuilletet-permanence@outlook.com



**SAINT-OUEN
L'AUMÔNE**
ÉCOLOGIQUE



DU 1^{er} MARS AU 16 AVRIL

AMÉNAGEMENTS RUELLE DARRAS/CHEMIN DE L'UTOPIE

Après l'enfouissement en 2020 des réseaux électriques de la rue Rhin-Danube, les services techniques débutent les travaux de requalification de la ruelle Darras et du chemin de l'Utopie. Près de sept semaines seront nécessaires pour reprendre l'enrobé, engazonner et ajouter de la terre végétale. Cette requalification s'accompagne d'une sécurisation de la zone avec la création d'un plateau ralentisseur et une limitation de la vitesse à 15 km/h.

La direction des Services techniques est à votre disposition pour vous renseigner au

01 34 21 25 68

**COÛT DES TRAVAUX :
206 640 €**

WWW.VILLE-SOA.FR



SAINT-OUEN
L'AUMONE

FÊTE DE LA MUSIQUE

Auditions



Chanteurs,
musiciens,
groupes

VENEZ TENTER VOTRE CHANCE LES

27 mars
&
10 avril

Dans le respect strict du protocole sanitaire en vigueur et sous réserve
d'une évolution favorable de la situation sanitaire

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 15 MARS SUR :

www.ville-soa.fr

 @villesoa